



Madame, Monsieur,

La réflexion pour l'élaboration des règlements d'eau\* du bassin Brivet-Brière va démarrer à l'automne 2020. L'objectif est de définir les règles de gestion pour chaque ouvrage hydraulique (vannes, portes à flots) en fonction de la période de l'année, dans le but de gérer l'eau de façon équilibrée pour la biodiversité et le développement économique et humain du territoire. Les ouvrages concernés sont principalement les 18 ouvrages dits « mécanisés » actuellement gérés par le Syndicat du bassin versant du Brivet. Les règlements d'eau retenus seront ensuite expérimentés en 2021 et 2022 avant d'être adaptés si nécessaire puis définitivement adoptés.

La réflexion se déroulera pour trois secteurs différents du bassin :

- Haut-Brivet, Besné ;
- Martigné, Priory, Taillée, Moyen-Brivet ;
- Brière, Boulaie, Bas-Brivet.

Pour chacun de ses secteurs, plusieurs ateliers successifs seront organisés pour aboutir à des propositions de règlements d'eau.

Au préalable, **vous êtes invités à participer à l'une des réunions d'information et d'inscription** aux ateliers, qui sont prévues aux dates suivantes :

- Le 8 septembre à 10 h à la **salle de la Boule d'Or** – chemin de Cribœuf à Pontchâteau ;
- Le 11 septembre à 14h h à la **salle de la Boule d'Or** – chemin de Cribœuf à Pontchâteau ;
- Le 14 septembre à 18 h à la **salle de loisirs Jean-Yves Plaisance – Coët-Rotz** à Pontchâteau.

Ces trois réunions d'information sont identiques.

Le travail de réflexion sur les règlements d'eau nécessite la **participation active de toutes les personnes qui vivent ou réalisent une activité sur le bassin du Brivet** : agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, professionnels du tourisme, naturalistes, riverains des marais ou des cours d'eau, propriétaires fonciers, agents ou élus des collectivités et du PNR de Brière ou habitant, au plus proche du terrain. C'est pourquoi, au-delà de votre participation à l'une de ces réunions, nous comptons sur vous pour **diffuser largement cette invitation auprès de vos partenaires et adhérents**.

Afin d'organiser ces réunions en contexte d'épidémie de la Covid-19, **il est obligatoire de s'inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante [romain.deckert@sbvb.fr](mailto:romain.deckert@sbvb.fr)**. Le nombre de place est limité. Les mesures de prévention habituelles, **à savoir la distance physique, les gestes barrière, la désinfection des mains** seront appliquées ; **merci de vous munir d'un masque - OBLIGATOIRE**.

Pour la suite, nous vous invitons à noter d'ores et déjà les dates envisagées pour l'organisation de la première série d'ateliers, qui se dérouleront en petits groupes (25 personnes maximum) :

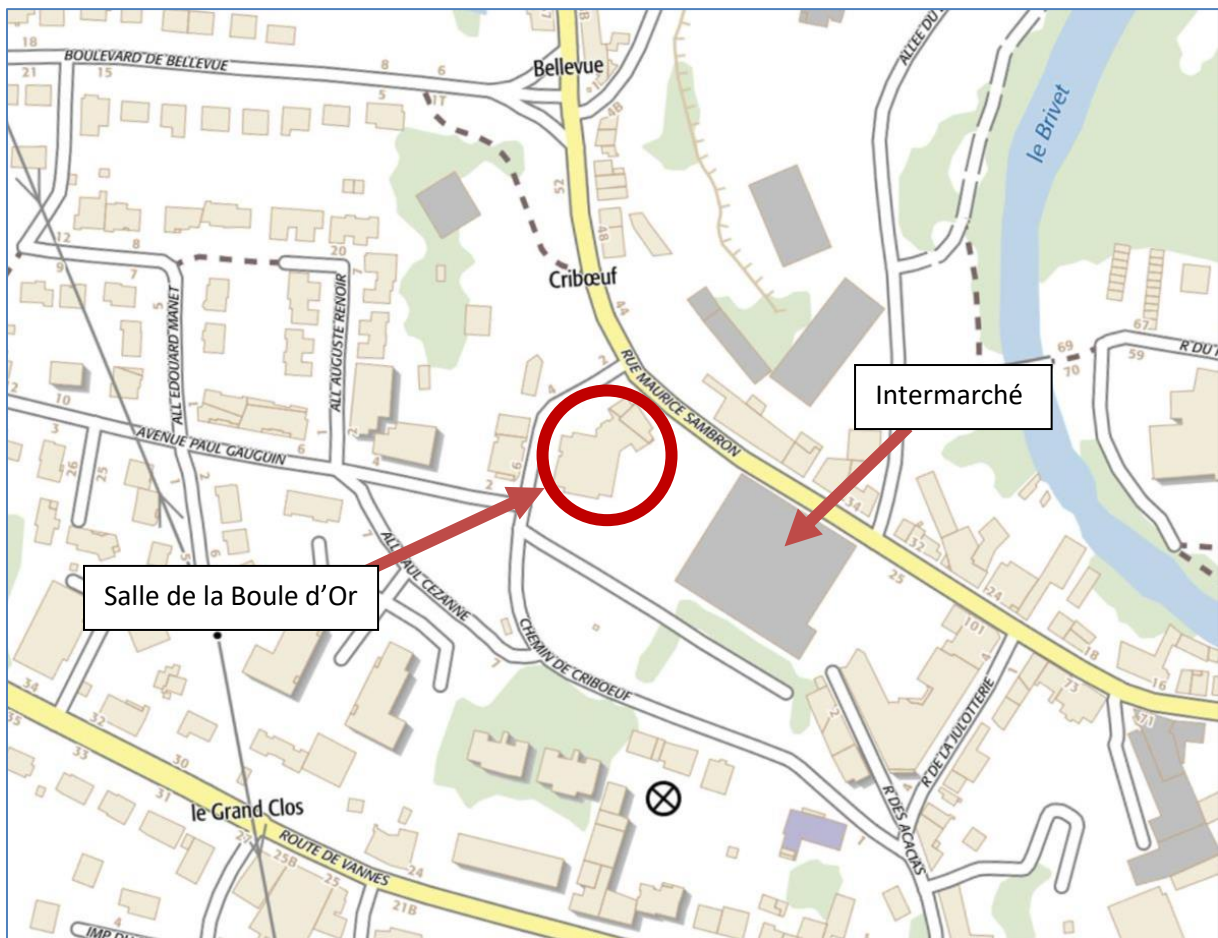
- 15 septembre ;
- 17 septembre ;
- 21 septembre.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

\* Un règlement d'eau est un arrêté préfectoral qui définit des règles de gestion pour les ouvrages hydrauliques sur un territoire donné.

**SALLE POLYVALENTE DE LA BOULE D'OR**  
Réunions d'information du 8 septembre à 10 h et du 11 septembre à 14h

**Chemin de Criboeuf – PONTCHATEAU**



## SALLE DE LOISIRS JEAN-YVES PLAISANCE (COËT ROZ)

Réunion d'information du 14 septembre à 18h

Accès par la rue de Coët-Roz – PONTCHATEAU

*ATTENTION : ne pas confondre avec Coët Rozic !*

